

Observations déposées en ligne durant l'enquête publique

Numéro	Date	Contenu
1	24/07/22	<p>Bonjour,</p> <p>Ne trouvez vous pas que notre commune de Saint Jean d illac à de moins en moins d espaces verts.</p> <p>Nos fossés débordent chaque année car la végétation et la forêt disparaissent.</p> <p>Le photovoltaïque est une mauvaise solution.</p> <p>Je suis contre ce projet de laberge.</p>
2	25/07/22	<p>Monsieur le Commissaire enquêteur,</p> <p>J'émet un avis défavorable au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (permis de construire et défrichement) sur la commune de SAINT JEAN D'ILLAC, aux motifs que :</p> <p>Le SDIS dans son avis du 18/02/2020 a émis un avis défavorable au projet.</p> <p>La MRAe dans son avis du 19 mai 2021 indique « La MRAe recommande de reprendre le dossier et de justifier le projet par la présentation de la démarche de sélection du site d'étude, et en particulier des sites alternatifs envisagés au regard des orientations nationales et régionales privilégiant l'implantation des parcs solaires sur des sites artificialisés, bâtis ou non bâtis. En l'état du dossier présenté, la MRAe considère que la justification de la localisation du projet n'est pas satisfaisante.</p> <p>L'information du public a été réalisée au minimum</p> <p>Il y a conflit d'intérêt entre le premier adjoint de la mairie, et le maitre d'ouvrage.</p> <p>Il y a incohérence à vouloir défricher alors que plus de 21 000 Ha de forêt viennent de bruler et que d'autres</p>

possibilités existent.

Le SDIS fait notamment remarquer :

- que l'étude a été réalisée en l'absence des documents suivants : avis de la fédération girondine de DFCI concernant l'impact du projet sur le réseau desserte DFCI.
- que le porteur du projet ne prévoit pas d'ilotage par voie principale revêtant par là l'attaque d'un sinistre avec une impossibilité opérationnelle
- que la zone de débroussaillage est prévue à 50 m , alors que le PPRIF porte cette distance à 100 m
- l'absence de mise en place d'une aire de mise en aspiration

La MRAE note

- que le risque d'incendie, PPRIF du 19/08/2010, classe **le site en zone d'aléas fort**
- que le dossier ne garantit pas l'absence d'incidence sur les zones humides
- que les mesures de compensations méritent d'être revues
- que le projet n'est pas conforme à la stratégie de l'Etat qui prescrit un développement prioritaire du photovoltaïque sur les terrains délaissés et artérialisés. Dans son mémoire de réponse le maître d'ouvrage n'apporte pas de justification valable .il n'y a pas eu de véritable recherche d'autres sites pouvant accueillir cette centrale.
- qu'il n'y a pas de justification argumentée au sujet de la non présence de sites alternatifs au projet
- que le dossier est à reprendre et de justifier le projet par la présentation de la démarche de sélection du site d'étude.

Il est à noter que le dossier initial est de 47.76 Mb et que le mémoire de réponse de 32.89 Mb , ce qui tend bien à prouver que le dossier était pour le moins sommaire et insuffisant.

L'information du public a été réalisée au minima et les informations peu accessibles

- Le dossier lui-même fait 47.76 Mb ce qui représente un certain temps de chargement et une consultation difficile .Le mémoire de réponse fait 32.89 Mb. Il aurait été préférable de découper ces fichiers trop lourds.
- Aucune information sur le site informatique de la mairie .Il faut chercher le projet dans la rubrique urbanisme, enquête publique Site de la mairie de Saint Jean D'Illac Le lien pour trouver l'enquête publique sur le site de la préfecture conduit à l'ensemble de la totalité des enquêtes publiques 2022. Il faut dérouler le menu de 3 pages pour trouver enfin l'enquête de Saint Jean D'Illac.

On a le sentiment que tout est fait pour faire passer le projet sans véritable consultation.

		<p>Conflit d'intérêt. SUD OUEST du 21/10/2020</p> <p>Il y a incohérence à vouloir défricher alors que plus de 21 000 Ha de forêt viennent de brûler. Il y aurait possibilité d'utiliser les toitures des constructions actuelles et futures pour y installer ces panneaux photovoltaïques, sans nuire à la nature (exemple le super marché et parking sur la commune de MIOS).</p> <p>Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.</p> <p>PJ n°1 : courrier anonymisé</p>
3	06/08/22	<p>Monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>J'ai un avis défavorable sur le projet implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Jean-d'Illac au lieu-dit LAPERGE aux motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque prévoit le déboisement de dizaine d'hectares de forêt, en contradiction, avec les priorités écologiques liées au réchauffement climatique que nous connaissons. Dans un secteur comme la métropole de Bordeaux comportant de nombreux bâtiments de type industriel par exemple, la priorité première devrait être à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces bâtiments, la couverture des parkings etc. ● Il y a conflit d'intérêt entre le premier adjoint de la mairie et le maître d'ouvrage. La mairie est-elle impartiale dans l'instruction de ce projet ? ● A la lecture de plusieurs avis défavorables ou comportant de nombreuses réserves de la part des organismes officiels consultés, il semble que le projet en l'état ne soit pas conforme. ● L'implantation d'une centrale photovoltaïque en pleine forêt, apportant un risque important d'incendie, par sa nature même, est pour moi incohérent, au regard des derniers évènements survenues en

		<p>gironde.</p> <p>La localisation de la centrale située à quelques kilomètres du centre-ville de la commune serait implantée à proximité de zones habitées importantes, le risque de voir ces habitations et bâtiments menacés en cas d'incendie est important.</p> <p>Bien cordialement</p>
4	15/08/22	<p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (permis de construire et défrichement) COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC</p> <p>En faveur de tout projet de production d'énergie verte</p>
5	16/08/22	<p>Bonjour L'utilité du photovoltaïque n'est plus à démontrer Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'environnement de St jean D'illac et dans une démarche d'énergie renouvelable. Cordialement</p>
6	16/08/22	Voir P.J. 2
7	17/08/22	<p>Bonjour, Développer l'énergie solaire est indispensable et rendre les villes et villages autonomes est une stratégie à privilégier. Ici cela pourrait permettre d'alimenter Saint-Jean-d'Illac en électricité propre. Ces panneaux seraient au milieu de parcelles, ne générant ainsi aucune nuisance pour les riverains. Favorable</p>
8	17/08/22	<p>Monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>Je suis très favorable à ce projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque, il est urgent de rattraper notre retard sur notre mixe énergétique. Le contexte de tension énergétique exacerbé par le conflit russe, rend tout projet de production d'énergie sur notre territoire indispensable.</p>
9	17/08/22	<p>Monsieur le commissaire,</p> <p>Je souhaiterais apporter mon soutien au projet de parc photovoltaïque sur la commune de Saint-Jean-d'Illac. En effet, celui-ci assurera 86 % des besoins en électricité de la population de cette même commune. La</p>

		parcelle qui permettra d'accueillir le projet ne représente que 0,79 % de la surface forestière disponible sur Saint-Jean-d'Illac. C'est une étape importante vers un futur plus vertueux.
10	17/08/22	<p>Monsieur Le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Au vu des manques de ressources naturelles de notre planète et afin de la protéger pour un avenir viable, il me semble judicieux de favoriser les projets tels que celui qui fait l'objet de cette enquête. Les énergies que nous utilisons jusqu'à ce jour s'amointrissant considérablement, j'espère que de multiples projets similaires verront très rapidement le jour et surtout aboutiront.</p> <p>En vous remerciant pour votre attention,</p>
11	17/08/22	<p>Monsieur le commissaire,</p> <p>Je vous confirme tout mon intérêt concernant le projet de parc photovoltaïque sur la commune de St Jean d'illac.</p> <p>Je suis favorable à tous projets permettant de s'émanciper des énergies fossiles et nucléaires par des énergies renouvelables.</p> <p>Le soleil ainsi capté permettra d'alimenter l'ensemble de la population de St Jean d'illac toute l'année et de manière pérenne dans le temps.</p> <p>La guerre et la pénurie programmée des énergies fossiles ne nous laissent pas beaucoup d'alternative pour nous prémunir de pénurie ou de chantage futur d'une nation envers une autre.</p> <p>Ce projet contribue et appelle à une véritable transition énergétique, en favorisant une énergie produite localement, naturelle et disponible : le soleil.</p> <p>Je vous remercie par avance,</p>

12	17/08/22	<p>Monsieur le commissaire enquêteur,</p> <p>Je souhaite émettre un avis favorable sur ce projet qui en tous points est en concordance avec ce que j'attends d'une vraie politique environnementale.</p> <p>Cette centrale de panneaux photovoltaïque colle parfaitement avec les enjeux de demain en permettant à une ville comme St Jean D'Ilac d'être autonome sur sa consommation électrique (environ 90%).</p> <p>La partie boisée sur laquelle est prévue le projet sera compensée pour renforcer des zones humides en les reboisant.</p> <p>C'est une empreinte carbone des plus intéressantes.</p>
13	17/08/22	<p>Bonjour</p> <p>Je souhaiterais faire quelques remarques concernant ce projet privé de centrale photovoltaïque à Saint Jean d'Ilac :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'actualité internationale et économique pousse à être très prudent quant aux prises de position liées à l'offre d'énergie. L'autonomie énergétique est un objectif même si la sobriété reste la solution à privilégier. Cependant notre pays et nos territoires se développent et nécessitent toujours d'une offre importante pour faire fonctionner nos activités. Les énergies renouvelables rentrent dans ses priorités. • Ce projet en particulier, né en 2018, soit deux années avant l'élection d'une nouvelle équipe municipale à Saint Jean d'Ilac, est un projet privé, porté par une entreprise expérimentée, ayant une habitude de projets dans des milieux sylvicoles. Il rentre dans le cadre d'une volonté municipale de développer les programmes de production d'énergies non fossiles. La ville accompagne donc ce projet. • Il reste malgré tout que ce projet devrait être complété , ou agrémenté par une solution agrivoltaïque qui améliorerait grandement sa pertinence . • De plus, il est établi que dans le cadre de la politique énergétique de la ville, des projets viennent compléter ce photovoltaïsme au sol : projets sur des toitures des bâtiments publics existants, sur des ombrières et incitations d'initiatives sur des bâtiments ou parkings privés. <p>Cordialement</p>
14	18/08/22	Monsieur l'enquêteur

		Je soutiens ce projet qui permet une diversité dans l'approvisionnement en électricité vu la conjoncture actuelle et espère qu'il aboutira dans un proche avenir Salutations distinguées
15	18/08/22	Monsieur l'enquêteur, je soutiens ce projet qui permet une diversité dans l'approvisionnement en électricité, vu la conjoncture actuelle. J'espère que ce projet aboutira.
16	18/08/22	PJ n°3
17	18/08/22	Monsieur l'enquêteur, Je soutiens le projet car cela permettra peut-être que nous ne soyons pas obligés comme d'autres pays d'Europe à revenir à la production d'électricité par des usines à charbon ou autres ... Un peu d'écologie ne peut pas nuire
18	18/08/22	PJ n° 4